



VILLE DE PARMAIN -95620
Tél 01 34 08 95 80 – Fax 01 34 08 95 88

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2025/01

Date de Convocation :
25/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER, Président du CCAS de Parmain.**

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10

PRÉSENTS :

Renée BOU ANICH, Nadine CALVES, Jean-Luc JOLIT, Armelle BLAISOT, Dominique SUSPERREGUY, Anne FLORKOWSKI, Fenna BALAC, Émile LHOMME

ABSENTE REPRÉSENTÉE :

Nicole DODRELLE donne pouvoir à Renée BOU ANICH

ABSENTE EXCUSÉE :

Dominique MOURGET

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que Mme Sylvie LABUSSIÈRE, maire-adjointe et administrateur du CCAS, a démissionné, par courrier du 23 janvier 2025 à M. le Préfet du Val-d'Oise conformément à l'article L2121-15 du CGCT,

CONSIDÉRANT que cette démission a été acceptée par le Préfet du Val-d'Oise le 29 janvier 2025,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'est réuni le 12 février 2025 pour installer deux nouveaux conseillers municipaux en remplacement de M. François KISLING et Mme Sylvie LABUSSIÈRE,

CONSIDÉRANT que lors de cette séance, il a été décidé de nommer Mme Armelle BLAISOT, en remplacement de Mme Sylvie LABUSSIÈRE comme représentante de la commune au sein du conseil d'administration du CCAS,

Sur exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration,

- **PREND ACTE** de l'installation de Mme Armelle BLAISOT au sein du conseil d'administration du CCAS.



Loïc TAILLANTER,

**Maire de PARMAIN
Président du CCAS**

**Vice-Président de la Communauté de la Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**